adressées à leurs titulaires, il convient d'ajouter que celles-ci s'appliquent également à leurs familles.

SECTION AUSTRALIENNE

M. W.-G. Higgs, vice-président du Sénat australien, qui avait accompagné M. Batchelor pour l'inauguration du pavillon de l'Australie, a visité ce matin en détail les vastes établissements des peignages Motte ainsi que la Bourse de Commerce ; il est reparti enchanté de l'accueil si cordial qui lui était réservé à Roubaix.

UNE VISITE DU COMITÉ PARISIEN A L'EXPOSITION

M. Charles Legrand, président de la Chambre de Commerce de Paris, et la plupart des personnalités du commerce et de l'industrie parisienne qui ont concouru à l'organisation de la merveilleuse section parisienne de l'Exposition, un certain nombre de conseillers municipaux de Paris, nous rendent visite aujourd'hui.

Cette délégation sera reçue officiellement à 11 heures 1/4, à la Mairie par M. Eugène Motte et l'administration municipale. Un déjeuner intime lui sera offert ensuite par M. le Maire de Roubaix. Après le déjeuner visite de l'Exposition. A cinq heures la délégation se rendra à l'Exposition rétrospective de la rue de l'Hospice dont M. Champier lui fera les honneurs.

Le soir, illumination des jardins.

LE CONCOURS DE PÊCHE A LA LIGNE

Voici les résultats du grand concours de pêche qui a eu lieu lundi, à Roubaix :

Concours général. — 1er prix, 200 fr., M. Tassoux, des Amis Réunis de Cambrai; 2e, 150 fr., M. Heindrickx, des Bachetons Moulinois; 3e, 100 fr., M. Léon, d'Ath-Napolitain; 4e, 60 fr., Ed. Laurent, Denain; 5e, 40 fr., J. Bourlet, d'Ath-Napolitain; 6e, 30 fr., Jean Mommes, Molembeck-Saint-Jean; 7e, 30 fr., Julien Lecoq; 8e, 20 fr., Simon père, Calais; 9e, 20 f., Eugène Sauvage, Ath-Napolitain; 10e, 20 fr., Vanespen, de Molembeck; 11e, 20 fr., Th. Nys, Wattrelos; 12e, 15 fr., Edgard Lux, des Francs-Pêcheurs, Ath; 13e, 15 fr., Louis Lefebvre, de La Gorgue; 14e, 15 fr., Vanhamme, Molembeck; 15e, 15 fr., Désiré Lemaire, Thumesnil; 16e, 15 fr., Sybert, de Molembeck; 17e, 10 fr., Bels, Hazebrouck; 18e, 10 fr., Oscar Barbieux, de Vieux-Condé; 19e, 10 fr., Hysman, de Malines; 20e, 10 fr., Guerminck, du Poisson d'Or, Tourcoing; 21e, 10 fr., Messian, id.; 22e, 10 fr., Dekaiser, Tourcoing; 23e, 10 fr., Léon Wasseo, de Cambrai; 24e, 10 fr., Em. Dhallemenne, La Gorgue; 25e, 10 fr., Denolez, du Calaisis; 26e, 10 fr., Hazebrouck, La Bassée; 27e, 6 fr., Poitiers, Armentières; 28e, 5 fr., Roussin, Molembeck; 29e, 5 fr., Cazié, Deûlemont; 30e, 5 fr., Rouzé, La Bassée; 31e, 5 fr., Lemaire Arras ; 32e, 5 fr., Vandorme, des Francs-Pêcheurs, Tourcoing; 33e, 5 fr., Duprez fils, Péronne; 34e, 5 fr., Camille Gauthier, Denain; 35e, 5 fr., Laporte, La Gorgue; 36e, 5 fr., Vanhaeden, au Blanc-Seau; 37e, 5 fr., Louis Clais, La Bassée; 38e, 5 fr., Herman, La Gorgue; 39e, Volqueman, id.; 40e, 5 fr., Clochez, des Amis Réunis, Cambrai.

Concours spéciaux. — A. Société la plus éloignée : Péronne ; — B. Société la plus nombreuse : 1er prix, 50 fr., Saint-Omer ; 2e, 20 fr., La Bassée ; 3e, un objet d'art, Denain. C. La plus belle tenue : 1er, 25 fr., La Gaule Calaisienne ; 2e, objet d'art, Houplines. — D. Tenue la mieux appropriée pour la pêche : 1er prix, 25 fr., La Gorgue ; 2e, objet d'art, Halluin. — E. Des souvenirs ont été remis aux cantinières. — F. Aux sociétés de musique ne comptant pas moins de 25 membres : 1er, 60 fr., Saint-Omer ; 2e, 40 fr., La Bassée ; 3e, un objet d'art, Houplines.

G. Primes aux plus beaux drapeaux : 1re, objet d'art, Arras ; 2e, Les Francs Pêcheurs, Tourcoing ; 3e, Molembeck-Saint-Jean ; 4e, Le Syndicat de Lille. — H. Primes aux présidents, vice-présidents, secrétaires et trésoriers : objets d'art, 1re, vice-président de Vieux-Condé ; 2e, président des Francs Pêcheurs, Ath ; 3e, trésorier de Saint-Omer ; 4e, secrétaire de Vieux-Condé ; 5e, secrétaire de Malines ; 6e, Le Syndicat de Lille ; 7e, le secrétaire de Dunkerque 8e, le trésorier de Molembeck ; 9e, le secrétaire de Saint-Omer.

I. Primes à tirer au sort entre les Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais : 1re, 200 fr., Société de Saint-Omer ; 2e, 100 fr., Société de Thumesnil ; 3e, 80 fr., La Calaisienne, Calais ; 4e, 60 fr., 7e, Le Poisson d'or, Tourcoing ; 5e, 40 fr., Les Infatigables, Armentières ; 6e, 20 fr., Société de Denain.

Commencé à trois heures, le concours était terminé à six heures, à la satisfaction de tous.

LE SUCRE BEGHIN
se reconnaît à sa blancheur, à sa teneur régulière

ROUBAIX

Ligue patriotique des Françaises

On nous prie d'annoncer que la réunion générale de la Ligue Patriotique des Françaises aura lieu dimanche 11 juin, à 3 heures, à l'Hippodrome. La conférence sera donnée par M. l'abbé Vuillermet dont le talent oratoire a été si grandement apprécié pendant la station de Carême en l'église Saint-Martin. Plusieurs billets de pèlerinage de Lourdes seront offerts à l'issue de la réunion.

Un beau coup de filet

ARRESTATION DE DEUX MALFAITEURS DANGEREUX

De nombreux cambriolages étaient commis depuis un mois et demi, dans les communes de Lys, Lannoy, Croix et environs. La police crut un jour avoir découvert l'un des auteurs de ces méfaits, Louis Delvallée, demeurant à Lys. Celui-ci fut arrêté et maintenu huit jours. On dut cependant le relâcher, en l'absence de preuves sérieuses de culpabilité.

Depuis lors, les cambriolages continuaient et les coupables restaient introuvables.

Sur les indications de leur chef, M. Dequesne, les agents de sûreté roubaisiens Doutreligne et Demeestère commencèrent à suivre une piste, il y a huit jours.

Leurs recherches ont été couronnées de succès et les auteurs des nombreux cambriolages signalés ont pu être mis en état d'arrestation, mardi matin, au saut du lit.

Ce sont deux repris de justice dangereux : Paul Lellièvre, 22 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 32, qui vient d'accomplir une peine de deux ans de prison pour vols qualifiés, et Georges Hautefeuille, 27 ans, demeurant au Laboureur, qui vient de purger une condamnation de 5 ans de réclusion pour des motifs semblables.

Ces deux malfaiteurs avaient caché, non chez eux, mais dans diverses autres maisons où on les a retrouvés, les objets provenant de leurs vols.

Des perquisitions très fructueuses ont été opérées, entre autres dans une maison de la rue Dampierre, à Roubaix, dans la rue du Petit-Courtrai, à Lys, et à l'estaminet « Au Tonkin », à Lys également.

Mme veuve Dolphens, rue du Vert-Pré, à Lys, l'une des principales victimes des deux bandits, a reconnu beaucoup d'objets, linge et bijoux, qui avaient été volés chez elle.

Lellièvre et Hautefeuille nient, cela va sans dire. Ils seront dirigés sur Lille aujourd'hui.

Pèlerinage à Montmartre. — La réunion des pèlerins ayant donné leur adhésion ou susceptibles de participer au pèlerinage du 10 courant à Montmartre, aura lieu ce soir 7 juin, à 8 h. 1/2, Maison des Œuvres, rue du Vieil-Abreuvoir. Le présent avis sert de convocation.

Actes avant la Communion, pour les tout petits, par M. l'abbé de Gibergues. Grand succès. LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

Port d'arme prohibée. — Jules Delrain, 19 ans, marchand de légumes, rue du Tilleul, 248 et Jules Deuitter, 16 ans, garçon coiffeur, rue des Longues-Haies, 132, ont été arrêtés, lundi soir au moment où ils bousculaient les danseurs dans un bal de la Grande-Rue, se promenant dans la salle avec des couteaux ouverts. Ils ont été conduits à Lille.

Les pick-pockets. — Dimanche soir, à l'Exposition, M. Bouchart, président de la Société des Pêcheurs « La Concorde », de St-Omer, venue à Roubaix pour le grand concours de pêche, a eu sa montre et sa chaîne en or enlevées par un adroit filou. La chaîne et la montre valaient ensemble 550 francs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

1res COMMUNIONS Dragées Boîtes Chocolats 5, rue du Prisc, Lille 0826

du 6 juin

Naissances. — Simone Delhaye, rue Lannes, cour Leriche, 5. — Emile Ott, rue Ma-Campagne, 90. — Alphonse Panne, rue de Flandre, 5. — Andrée Sakezin, rue Turgot, impasse St-Joseph, 6. — Albert Gaillet, rue de la Fosse-aux-Chênes, 34. — Henri Desmedt, rue de la Balance, cour Lefebvre, 2. — Germaine Verbrugghe, rue J.-B. Notte, 86. — Marie Roesseuw, avenue Julien-Lagache. — Lucienne Neetesone, rue Réaumur, 32.

Publications de mariages

Georges Vanmeervenne, peintre et Blanche Debuyser, tricoteuse, rue Meyerbeer, 4. — J.-B. Boucher, maçon, rue de l'Epeule, 202 et Hélène Dhellemme, marchande de bonneterie, rue de l'Epeule, 36. — Florentin Lecomte, voyageur d ecommerce, rue d'Oran, 7 et Fernande Reigner, s. prof., Grande-Rue, 194. — Paul Montens, soldat au 4e cuirassiers, à Cambrai et Marthe Stevens, couturière, rue de Blanchemaille, 67.

Alfred Cousin, dessinateur en tissus, rue de l'Ommelet, 172, et Jeanne Wytteman, modiste, rue de France, 45. — Carlos Debels, apprêteur, rue Rocroi, 143, et Marie Letienne, soigneuse, rue de la Potennerie, 21. — Désiré Uyttenhove, mécanicien, à Croix, et Angèle Delebecq, piqûrière, rue d'Alger, cour d'Alger, 5, et François Staedtebader, chaudronnier en fer, rue de Condé, 14, et Philomène Desfrennes, soigneuse, rue de Condé, cour Degand, 7. — Alphonse Parrein, soigneur, à Herseaux, et Marie Castelain, bobineuse, rue Decrême, 62. — Georges Storme, représentant de commerce, à Gondecourt, et Marie Dachet, couturière, rue de Gênes, 20.

Mariages. — Adolphe Deman, teinturier, rue de la Conférence, cour Deboosère, 3 et Julienne Decoeman, éplucheuse, rue de Lille, impasse Six-Droulers, 3. — Louis Devallée, rentreur, rue Pierre-de-Roubaix, 217 et Germaine Noël, bobineuse, rue Paul-Bert, 12. — Henri Desrumaux, trieur de laine, rue de l'Industrie, 37 et Constance Miquet, couturière, rue de l'Ermitage, 17. — Henri Guilleme, rentreur, rue du Fort, 102 et Brigitte Dhondt, piqûrière, id., 100. — Constant Hautepuille, peintre, rue de Naples, 99 et Victorine Hespel, bobineuse, rue de Lannoy, cour du Blanc-Four. — Hippolyte Hespel, apprêteur, rue de Condé, cour Lecomte et Berthe Prouvost, soigneuse, rue Desaix, 55.

Georges Vanoost, magasinier, rue Pierre-de-Roubaix, cour Flipo, 35 et Amandine Buvry, soigneuse, id., id., 13. — Géry Lacroix, cocher, rue de l'Alma, cour Thomas Leclercq, 2 et Florentine Decaluwe, étireuse, rue Wagram, 32. — François Wyns, mécanicien, rue Desbonnets, 5 et Hélène Clairbois, dévideuse, rue de Lille, impasse Monton, 4. — Ignace Savaete, apprêteur, rue d'Aguesseau, 14 et Victorine Devost, bobineuse, rue du Tilleul, 101. — Remi Vandevelde, tailleur de pierres, à Tourcoing et Marie Norre, dévideuse, rue Cadeau, 17. — Félix Vanseveren, journalier, à Tourcoing et Marthe Segues, ménagère, rue Solférino, 49.

César Delaele, frappeur, à Tourcoing et Germaine Miché, rue de la Chapelle-Carette, 50. — Constant Mast, peigneur, rue des Filatures, cour Scotet, 7 et Marie Vermeirsch, rue des Longues-Haies, cour Gryspeert, 7. — Julien Dechêne, carrossier, rue Cartigny, 17 et Maria Bonvarlet, soigneuse, rue de la Vigne, cour Huyghe, 5. — Charles Mangin, porteur de pain, rue Decrême, 158 et Sidonie Wartel, bambrocheuse, rue des Longues-Haies, 48. — Alphonse Couque, plombier, rue de Soubise, 110 et Marie Bernast, cuisinière, rue du Trichon, 22. — Florimond Delannoy, employé de commerce, rue Newton, 18 et Germaine Despretz, tricoteuse, rue de l'Alma, 181.

Clément Louage, apprêteur, à Croix, et Marie Rivoal, servante, rue de Lannoy, 171. — Léon Denis, échantillonneur, à Croix, et Maria Malfait, tailleuse, rue de Naples, 61. — Pierre Smet, bonnetier, rue Archimède, c. Caulier, 1, et Jeanne Carlier, bonnetière, rue d'Alma, fort Frasez, 61. — Léon Dubois, ouvrier bonnetier, rue de Flandre, 115, et Louise Beuque, repasseuse, rue Labruyère, 75. — Irma Dobbels, bambrocheuse, rue Labruyère, 75. — Jules Devienne, apprêteur, boulevard de Reims, m. Delplanque. — Léa Haussy, ménagère, rue de Bavai, 134. — Jules Debruyne, paqueteur, rue de la Balance, 43, et Andréa Abail, encaisseuse, rue Newton, 26. — Albert Vanlaere, raboteur, rue du Fort, 8, et Maria Pierens, soigneuse, rue du Fontenoy, 40. — Emile Petit, rattacheur, rue Hoche, 25, et Elise Poillet, doubleuse, rue de la Tortue, 15. — Albert Leclercq, zingueur, rue de Lannoy, c. Remmery, 6, et Marguerite Durieux, trieuse de déchets, rue Pierre-de-Roubaix, 244. — Charles Duriez, employé de commerce, rue de l'Ommelet, c. Rombutau, 6, et Hélène Merry, soigneuse, rue Cuvier, 18. — Achille Glorieux, chaudronnier, rue Solférino, cour Hespel, 2, et Martine Baert, soigneuse, rue des Arts, 225. — Léon Jorion, peigneur, rue Lannoy, 67, et Madeleine Danset, journalière, rue de la Longue-Chemise, 3. — Julien Dryancour, corroyer, rue Rossini, 28, et Jeanne Vriens, soigneuse, rue des Fossés, 106. — Jean Vandenhautte, fileur, rue du Tilleul, et Prudence Serrein, piqûrière, rue du Tilleul, 361. — Benoît Bauters, tisserand, rue de France, c. Gosseman, 6, et Clémence Montury, ménagère, mêmes rue et cour, 3. — Jules Berckmans, cabaretier, rue Pellart, 4, et Philomène Verhoost, servante, idem.

Daniel Bataille, peintre et Emilie Boemann, ménagère, rue de la Fosse-aux-Chênes, 84. — Gustave Delfosse, fileur, rue Rocroi, cour Dillies, 46 et Cécile Lequindre, rue du Tilleul, 385. — Emile Boulanger, emballeur, rue Lacroix, cité Immobilière, 1, et Madeleine Boucart, soigneuse, rue d'Alger, cour Watteau, 8. — J.-B. Crommelinck, rentreur, rue de Lys, 17 et Jeanne Debreu, soigneuse, rue Archimède, 76. — François Vanlacke, rattacheur, rue des Longues-Haies, cour Clarisse, 36 et Germaine Piron, soigneuse, rue des Longues-Haies, 144. — Victor Sergeant, cordonnier, rue de la Potennerie, 42 et Flore Petit, institutrice, rue de Tunis, 16. — Jérôme Caveye, tisserand, rue des Anges, 39 et Marie Degaeve, ménagère, id. 49.

Mariages. — Gustave Speybrouck, coiffeur, rue de l'Epeule, 129 et Joséphine Morel, coiffeuse, rue Cugnot, 26. — Omer Coutereel, cordonnier, à Steenvoorde et Stéphanie Boncourre, cuisinière, rue Henri-Bossut, 3.

Décès. — Théodore Hakeel, 31 ans, quai de Boulogne. — Celer Prouvost, 21 ans, rue Blanchemaille. — Sophie Ascoop, 57 ans, rue Duguesclin, 7. — Joséphine Leroux, 46 ans; Lucienne Démagnez, 51 ans; Louis Courtaler, 71 ans; Alfred Meeschaert, 4 mois; Henri Surmon, 43 ans; Elise Ruscart, 24 ans; Louis Vanextergend, 54 ans, avenue Julien-Lagache.

CROIX

Avis important aux victimes de l'orage de samedi 3 juin. — Les habitants qui auraient éprouvé d'importants dégâts lors de l'inondation occasionnée par l'orage du 3 juin dernier, sont priés d'en faire la déclaration immédiate au Secrétariat de la Mairie avec évaluation aussi exacte que possible sur état détaillé.

Accidents du travail. — Un ouvrier de MM. Giberel et Lorsignol, Louis Duponchelle, 38 ans, Grande-Rue, s'est foulé l'épaule droite en portant un coffrage. 15 jours de repos. Docteur Dupré.

— Sur les chantiers de l'Exposition, Achille Brys, de Roubaix, s'est fait une entorse à l'épaule gauche en mettant un couvercle à une caisse. 15 jours de repos. Docteur Dupré.

Tentative de vol. — Au cours de la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs ont essayé de fracturer la porte d'habitation de M. Delcourt, entrepreneur de plafonnage, rue du Trocadéro, 38. En vain ils ont effectué plusieurs pesées sans parvenir à avoir raison de la résistance de la porte. Plainte a été déposée.

CROIX. — Naissances. — Mathilde Van Mèle, rue de la Limite, cour Castel, 2. — Raoul Vangeerdaele, rue des Ogiers, m. Montaigne, 3. — Mathe Vanacker, rue de la Promenade, 8. — Jules Spillebout, rue de la Fonderie, 14.

Mariages. — Albert Vard, tourneur en fer, et Germaine Laverseyn, soigneuse. — Henri Basse, menuisier et Bertha Liétart, contredame. — Gabriel Marquez, journalier et Marie Blancquart, servante. — Paul Couthier, serrurier à Roubaix et Hélène David, visiteuse. — Eugène Renaud, gendarme à pied à Hautmont et Gabrielle Caucheteux, s. p. — Florimond Naquet, trieur de laine et Marguerite Dapsens, employée.

Décès. — Georges Deschepper, rue du Nord, 19.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

TOURCOING

LES RETRAITES OUVRIÈRES

ASSURANCE-DÉCÈS

La question suivante a été souvent posée : Quelle est la situation des ouvriers qui ont de 35 à 50 ans et qui meurent avant l'âge de la retraite, en ayant effectué leurs versements à capital réservé ?

Prenons plusieurs exemples.

1° Un ouvrier commence à verser à l'âge de 36 ans et meurt à 50 ans, après avoir cotisé à capital réservé.

Sa veuve touchera 276 francs, plus 50 francs par enfant au-dessous de 16 ans, bien qu'il n'aura versé que 126 francs.

2° Un ouvrier commence à verser à l'âge de 41 ans et meurt à 60 ans après avoir cotisé à capital réservé.

A sa mort, sa femme touchera 321 fr., plus 50 francs par enfants au-dessous de 16 ans, bien qu'il n'aura versé que 171 fr.

3° Un ouvrier commence à verser à l'âge de 18 ans et il meurt à 50 ans après avoir cotisé à capital réservé.

Sa femme touchera 538 francs, plus 50 francs par enfant au-dessous de 16 ans, bien qu'il n'aura versé que 288 francs.

Ainsi, en supposant que jamais l'ouvrier ne puisse arriver à l'âge de la retraite, c'est-à-dire en supposant qu'il meurt à 50 ans ou à 60 ans, ses versements à capital réservé ne sont pas perdus et sa femme touche une somme bien plus élevée que les cotisations qu'il a versées.

Nous pouvons donc conclure que, sans s'occuper de la retraite, rien qu'en calculant le produit de ses versements pour l'assurance au décès, avec la cotisation à capital réservé, l'assuré fait encore un placement dont les avantages sont considérables.

Une bande d'apaches

LUNDI, ENTRE 10 HEURES DU SOIR ET UNE HEURE DU MATIN, UNE BANDE D'APACHES JOUE DU COUTEAU, SACCAGE ET BRISE. — MARDI, LA POLICE PROCÈDE A L'ARRESTATION D'UN JEUNE HOMME QUI NIE TOUTE PARTICIPATION AUX ACTES DE BANDITISME.

Mardi matin, nous apprenons que des actes de banditisme ont été commis la nuit précédente entre 10 h. du soir et une heure du matin. Et nous partons aux renseignements. La tâche fut ardue. En maints endroits on nous supplie de ne point mentionner des faits d'une audace inouïe; on craint les représailles de ces Messieurs les Apaches.

Vous pensez s'il serait facile, étant les adversaires des gens au pouvoir, d'épiloguer à propos de cette terreur qu'ont les habitants honnêtes d'une poignée de blancs becs audacieux. Mais nous préférons narrer les faits recueillis au cours de notre enquête.

Depuis 10 heures du soir, lundi, sept jeunes gens aux casquettes à visières exagérées, âgés de 17 à 18 ans au plus, manifestement conduits par un homme d'une trentaine d'années, buvaient dans les cabarets du Pont-de-Nauville et, sous la menace de leurs couteaux et revolvers, ne payaient pas leurs consommations.

Déjà plusieurs avaient dû se battre car ils portaient des plaies aux mains et à la figure.

A 10 h. 45, ils sont au débit de tabac de M. Desmettre-Dujardin, rue de la Baille, 108. Ayant bu ils sortent et le chef couvre leur départ le couteau ouvert et menaçant. Même scène au « Pigeon d'Or », tenu par M. Castelain Edouard, rue de la Baille, 147.

A 11 h., on retrouve la bande chez M. Paul Mercier, « Au Retour des Zouaves », rue de Menin. Le cabaretier leur refuse à boire. Ils crient, menacent, brisent un bec de gaz, lancent un verre à la tête du tenancier. Celui-ci ne cède pas. Ils se jettent sur lui, le rouent de coups, puis brisent les verres et les bouteilles d'une étagère et enfin s'en vont. Tout meurtri, M. Paul Mercier court sur la rue et appelle à l'aide. Les apaches reviennent sur leurs pas, le terrassent et l'un d'eux lui pose un revolver sous le nez en lui disant : « Si tu cries encore on te tue ». Et avant de partir définitivement, ils brisent les vitres de la devanture du débit où ils commettent pour 60 francs de dégâts.

Un peu plus loin, ils rencontrèrent M. Emile Debruycker, 31 ans, tisserand, qui regagnait son domicile, rue de Comines, 17. Ils se jettent sur lui, le terrassent et lui distribuent des coups de talon. M. Debruycker a l'œil gauche fortement tuméfié.

Rue de la Cité, la bande attaque M. Arthur Castelain, 20 ans, tisserand, qui s'en retourne rue du Pont-Rompu, 33.

Elle le terrasse, lui vole sa montre en argent et sa chaîne en nickel. Et comme M. Castelain veut se défendre un apache lui porte au côté gauche un coup de couteau qui lui fit une blessure profonde mais sans gravité. Toutefois le tisserand n'a pu, mardi, se rendre au travail.

Ce coup fait les jeunes bandits entrent à l'estaminet de Mme Emile Defaux, rue Fin-de-la-Guerre, 41. Ils boivent de la bière, volent un litre de genièvre et s'en vont.

LES APACHES BLESSENT GRIÈVEMENT UN PASSANT DE DEUX COUPS DE COUTEAU

Quelques minutes plus tard, rue du Moulin, M. Henri Carette, 26 ans, auxiliaire à la Compagnie du Nord, qui regagnait sa maison, rue d'Austerlitz, 25, fut entouré par la bande. Et sans qu'il ait eu le temps de faire seulement un geste il tombait frappé de deux coups de couteau. Ses agresseurs s'étant éloignés il appela au secours et trois hommes, dont M. Louis Pourcelle, 20 ans, mouleur, rue du Général-Souham, accoururent. Mais force leur fut de battre en retraite sous la menace du revolver des apaches.

Cependant ils revinrent bientôt vers la victime qui perdait du sang en abondance. Ils la transportèrent, n'ayant pas trouvé de pharmacie ouverte, au débit de Mme Pauline Seynave, au « Bon Faro », rue de Madagascar. Le docteur Ducatillon vint l'y soigner. Le blessé qui porte deux plaies très profondes dans la région deltoïdienne gauche était dans un état de faiblesse si grand que le médecin fit toutes réserves sur les suites des blessures. Cependant, à l'hôpital où il a été transporté à quatre heures et demie du matin, M. Henri Carette a paru au docteur Julien moins gravement atteint qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Quelques semaines suffiront à son rétablissement.

Le blessé est marié et père de quatre enfants de 7, 5, 3 ans et 10 mois.

AUTRES BANDITISMES

A 11 heures 3/4, les apaches entrent à l'estaminet de la veuve Dumont, à « St-Eloi », angle des rues du Moulin et Fin-de-la-Guerre. Ils s'attablent, boivent et fument le tabac qu'ils prennent à un consommateur. Le chef de bande ordonne le départ et toujours sans avoir réglé les consommations, les jeunes bandits se rendent au Café du « Trône », rue du Moulin, 91. La cabaretière leur sert des chopes tandis que déjà ils se disputent avec les clients qui font leur partie de cartes. L'un de ceux-ci, M. Henri Dumortier, mouleur, rue du Général-Souham, que les apaches ont forcé de se réfugier dans la cuisine du débit, est frappé de cinq coups de couteau dont quatre au bras droit et un à la figure, lui occasionnant des estafilades sérieuses. Le docteur Julien lui a donné ses soins.

Les brigands imberbes se jettent sur la cabaretière qui pousse des cris d'effroi : « Si tu cries encore tu es morte ». Et pour lui bien montrer que ce n'est pas une menace vaine trois couteaux l'atteignent en même temps à la figure et à la poitrine. Les plaies ne sont pas graves.

Avant de se retirer la bande tire des coups de revolver, brise les verres, les bouteilles, les becs de gaz, les cadres des murailles, une garniture de cheminée et, à l'aide d'une chaise, démolit la devanture vitrée du débit. Bref il y a pour quatre cents francs de dégâts.

Tout en démolissant, les bandits n'ont pas oublié de vider le tiroir du comptoir et d'emporter quinze francs. Seulement l'un d'eux a perdu son revolver qui a été retrouvé avec dans le barillet une douille et une cartouche.

Ce n'est pas encore tout. Angle des rues du Clinquet et Hoche, à la « Bonne Ménagère », ayant bu ils plantent leur couteau dans le comptoir et contents de la terreur produite ils s'en vont en disant au débitant, M. Verbecke-Lassus, qu'ils sont armés de pied en cap et qu'il est inutile de les suivre. Ils ajoutent à ce conseil le bris d'une fenêtre et de bocaux pour une valeur de 25 fr.

A minuit et demi, la porte de M. Gustave Dujardin, rue Hoche, 8, vole en éclats. Un voisin, M. Edouard Vanderstichel, entendant le bruit, vient à sa fenêtre et crie « au voleur ». Une partie de la porte brisée et la serrure lui sont envoyées à la figure. Puis la bande d'apaches — car c'est toujours elle — se rend sur la devanture de son épicerie, enfonce la porte, brise les vitres, jette des pierres dans l'intérieur. Un vase d'utilité incontestable jeté de l'étage par M. Vanderstichel vient s'abattre sur la tête d'un des pâles voyous et tous déguerpissent. L'arme est donc efficace : c'est à retenir.

Enfin, vers une heure du matin, la vitrine de M. Désiré Roose, boucher, rue de Paris, 86, vole en éclats. Il y a pour cent francs de dégâts. C'est le dernier exploit que nous connaissions à l'actif des jeunes gens en casquettes à longues visières, âgés de 17 à 18 ans.

Dès mardi matin, la police fut saisie de plaintes nombreuses. Les agents de sûreté Leman jeune et Schittecatte ont arrêté André Honoré, 19 ans, rue des Filatures, à Roubaix. Celui-ci nie toute participation aux actes de banditisme que nous venons de narrer. Toutefois plusieurs des plaignants le dénoncent formellement. M. Niéderst, commissaire, l'a déféré au Parquet en raison de ses antécédents. André Honoré a déjà été condamné pour plusieurs vols dont l'un fut commis de concert avec une bande de jeunes apaches de son espèce.

Une petite fille ébouillantée

Elle meurt à l'hôpital

Dans la soirée de lundi, M. Delescluse, rue de l'Amiral-Courbet, avait fait chauffer de l'eau pour faire prendre un bain à sa petite-fille, Marie Wauters, âgée de 4 ans. Il avait déposé la marmite sur le sol et s'était absenté quelques instants. L'enfant s'étant approchée du récipient, tomba dedans. Elle fut retirée quelques instants plus tard par son grand-père.

Le docteur Playoust constata que les jambes, le tronc et le ventre avaient subi d'affreuses brûlures. Il fit transporter la petite Wauters à l'hôpital où malgré tous les soins elle expirait mardi matin à 1 heure.

Nécrologie. — Mardi matin, à 9 heures, ont eu lieu en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing, les funérailles de M. Jules Desmettre-Dokimpe, adorateur du T.-S.-Sacrement, membre de la confrérie du St-Rosaire, du Tiers-Ordre de Saint-François, ancien combattant de 1870-1871.

La levée du corps a été faite par M. le curé qui a également officié.

Parmi la très nombreuse assistance on remarquait une délégation de la société des Anciens Combattants. Au cimetière leur vice-président, M. Leroy, a prononcé le discours suivant :

Mes chers camarades,

Avant que nous quittions cette tombe, permettez-moi de venir au nom de la Société des Combattants de 1870, dire un dernier adieu à un ancien frère d'arme, c'est le cœur étreint par une poignante émotion que je remplis cette mission.

Jules Desmettre fut appelé à faire partie de la Défense nationale au moment de la déclaration de la guerre en 1870. Incorporé dans la mobile où il fit toute la campagne avec courage et obtint les galons de caporal, à l'heure inoubliable pour nous, Jules Desmettre fut un digne défenseur de la Patrie, et à ce titre il mérite de rencontrer aujourd'hui dans notre Société les sympathies et les regrets de tous.

Comme homme privé il était d'un abord facile et accueillant ; il s'efforça de procurer à ses enfants le plus de bien-être possible en s'imposant tous les sacrifices ; par la jovialité de son caractère, par sa probité à toute épreuve il avait su s'attirer l'estime de tous ceux qui le connaissaient.

Aussi c'est avec un empressement patriotique que nous venons saluer une dernière fois le camarade, l'ami qui disparaît et montrer combien est vraie et puissante chez tous les Français la fraternité d'armes.

En nous conformant à cette pieuse coutume de dire un dernier adieu aux anciens combattants de l'année terrible, nous rappelons aux jeunes qui doivent nous remplacer, que le plus noble devoir de la vie est de défendre le sol de la patrie jusqu'à la mort. Certains qu'en succombant, ils vivront à jamais dans la mémoire de tous les vrais patriotes.

Aux noms des anciens compagnons de Jules Desmettre, j'adresse à ses enfants éplorés, à toute sa famille l'expression de notre sincère et amicale sympathie.

Adieu, cher camarade, ta mémoire est dans nos cœurs. Repose en paix, Jules Desmettre.

Un cheval emballé. — Mardi vers midi, le cheval de M. Bohin, entrepreneur rue de Calais, qui était attelé à un tombereau vide, conduit par le domestique, Ernest Deglorie, effrayé par le passage d'un automobile, alla se jeter dans la porte de l'estaminet de M. J.-B. Derick, 228, rue de la Blanche-Porte. Le cheval put être dégagé.

Les dégâts qui sont purement matériels s'élèvent à environ 500 fr. la porte de l'estaminet et le tambour ayant été complètement détériorés.

Pour tout bon potage, le TAPIOCA INDIEN, pur manioc Uilliesime, est indispensable. 01116

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 6 juin

Mariages. — Jean Vercoutere, magasinier et Marie Vanrysel, soigneuse. — Emile Dubar, trieur et Elise Derousseaux, lingère. — Pierre Dubar, mouleur et Marie Delos, ménagère. — Alphonse Naert, tisserand et Celina Deletombe, encaisseuse. — Cyrille Depaepe, clerc de notaire et Marie Harchoury, couturière. — Xavier Poulain, tisserand et Madeleine Beernaert, soigneuse. — J.-B. Eaillieu, rattacheur et Albertine Selosse, soigneuse. — François Pieters, cordonnier et Clémence Destambes, retordeuse. — Achille Dauez, rattacheur et Maria Latoi, moulineuse. — Georges Thint, magasinier et Marie Castelain, doubleuse. — Paul Alleman, rattacheur et Hélène Wacquet, soigneuse. — Edgard Willems, poêlier et Eugénie Boone, bobineuse. — Fernand Prévost, corroyeur et Léontine Delbecque, soigneuse. — Noël Delecluse, dégorgeur et Marguerite Brulin, servante. — Albert Spender, chef ourdisseur et Gabrielle Dervaux, bobineuse.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE
DÉCORATION, VITRERIE
CH. BEAUREPAIRE
Expert en Travaux de Peinture et Vitrerie
Agréé par le Conseil de Préfre du Dt du Nord
Agréé par les Tribunaux
LILLE, 80, Bd de la Liberté, Téléphone : 529
064

HALLUIN

Colportage immoral. — Depuis plusieurs jours un individu, représentant une maison de Paris, circule avec sa femme parmi l'honnête population halluinoise et propose aux ouvriers des abonnements fort onéreux à d'infâmes livraisons. Les illustrations qui souillent ces pages suffiraient à elles seules à faire rougir un singe.

Que dire de l'effet produit dans les milieux populaires et parmi les femmes et enfants sous les yeux desquels ces infâmes papiers peuvent tomber.

Nous engageons les pères de famille de mettre à la porte de chez eux ce couple de marchands et leur marchandise.

Un ivrogne injurieux. — Lundi, dans l'après-midi, le garde Jules Nollet, de service du côté de la rue de Linselles, remarqua un individu qui cherchait querelle aux passants. Aux observations du garde, l'ivrogne répondit par des injures. Il fut conduit au poste de police. C'est Arthur Saver, 25 ans. Il fut relâché un peu plus tard mais sera poursuivi pour ivresse et outrages envers la police.

Vol d'une couverture. — Mme Théophile Duthoit, chemin de Loiselle, a constaté qu'une couverture de laine qu'elle avait déposée dans sa cour pour sécher lui avait été enlevée. Le montant du vol est évalué à 15 fr. Aucun indice n'a permis à la gendarmerie de retrouver l'auteur du vol.

HALLUIN. — Du 6 juin. — Naissance. — Honoré Struyckx, rue Neuve.

Décès. — Sophie Parmentier, 55 ans, rue Jacquart.

RONCQ

A qui le vélo. — Une bicyclette, en très bon état, a été trouvée par le garde Devogle, au hameau du Blanc-Four, près du cabut. Il la tient à la disposition du propriétaire. Il s'agit probablement d'un vol.

L'ivresse. — Lundi, dans la soirée, les gardes Dhalluin et Olivier ont arrêté Albert Berson, 25 ans, journalier, rue de Lille, 15, à Halluin, qui se trouvait en état d'ivresse. Procès-verbal a été dressé à sa charge.

RETOUR DE L'EXPOSITION
C'est au ROCHER DE CANCALE, 18, Marché-aux-Poulets, que se donnent rendez-vous les amateurs de bonne cuisine. Cave réputée. 0209

BOURSE DE BRUXELLES

DU 6 JUIN 1911

FONDS D'ÉTAT, PROVINCES, VILLES	Ouvert.	Clôt.
Rente 3 %, 2e série	— —	91 30
Bruxelles 1902, 2,50 %	— —	— —
Bruxelles 1905 2 % lib.	— —	87 50
Anvers 1887, 2,50 %	93 75	93 25
Anvers 1903, 2 %	86 25	86 —
Gand, 3 %	— —	71 75
Liège 1860, 3 %	— —	128 50
Liège 1897, 2 %	— —	— —
Liège 1905, 2 %	83 —	82 50
Congo lots 1888	— —	87 —
CHARBONNAGES		
Abhloz et Bon F.	— —	640 —
Amercœur (mars 1910)	2910 —	2920 —
Anderlues (30 septemb. 10)	— —	— —
Bernissart (1er avril 10)	547 50	553 50
Bois d'Avroy (4 avril 1910)	— —	— —
Bois Saint-Ghislain, act. pr.	— —	— —
B.-E. Lambusart (2 nov. 1910)	— —	— —
Borinage Central (2 nov. 1910)	— —	— —
Charbon belge (15 avril 09)	420 —	430 —
Chevalière à Dour (2 mai 10)	— —	— —
Ce Fustemberg p. 1er mai 10	— —	152 —
Ce Furstemberg n.	— —	76 —
Concorde (1er mai 1910)	— —	— —
Couchant du Flénu, 1 av. 09	190 —	195 —
Courcelles Nord (1er mai 10)	1875 —	1880 —
Espérance B.-F. (2 août 10)	— —	791 —
Fontaine Lévêque (2 mai 10)	— —	2250 —
Gouffre (14 avril 1910)	— —	2225 —
G. Buisson (3 janv. 11)	2720 —	2725 —
G. Machine à Dour (31 d. 08)	— —	— —
G. Mambourg (15 mars 09)	460 —	480 —
Ham-sur-Sambre (1er juin 10)	— —	610 —
Hazard (2 mai 1910)	627 50	631 50
Horloz (3 octobre 09)	— —	— —
Hornu et Wasmes, 31 mars 10	— —	— —
H. Unies de Charl. (2 n. 09)	625 —	626 —
Kessales (31 mars 1910)	1250 —	1200 —
La Haye (31 octobre 1910)	— —	— —
La Louvière-Sart (15 avr. 09)	— —	— —
Levant du Flénu (31 mars 10)	— —	— —
Marchiennes (2 avril 1909)	— —	— —
Mariémont (1er février 1910)	— —	— —
Noël Sart culpart (2 nov. 10)	— —	3645 —
Nord de Charleroi, 1er juin 10	— —	3002 —
N. d. Rieu d. Cœur, 1er d. 09	— —	960 —
Patience Beauj. (3 août 1910)	655 —	657 —
Poirier (1er avril 1910)	730 —	735 —
Prod. du Flénu (1er mars 10)	— —	4850 —
Réunis de Charl. (1er juin 10)	— —	— —
Sacré-Madame (2 mai 1910)	— —	— —
Trieu-Kaisin (1er octobre 10)	1125 —	1120 —
Unis-Ouest-Mons (2 avr. 10)	1130 —	1135 —
Wilhem-Sophia (1er nov. 10)	570 —	560 —
Kalping p. (novembre 10)	45 50	46 50
METALLURGIES		
Angleur (3 décembre 1910)	— —	— —
Aumetz-la-Paix (2 déc. 10)	950 —	955 —
Cockerill (7 nov. 10)	2050 —	2040 —
Nicolaïef privil.	— —	— —
— ordinaire (15 mai 09)	— —	— —
Ougrée (3 août 1910)	— —	1050 —
Providence Russe (11 oct. 10)	289 —	296 50
Sarrebruck (31 oct. 10)	10150 —	10400 —
Sambre-Moselle p. 30 nov. 09	— —	690 —
Sambre-Moselle o.	— —	245 —
T. d. Konstantin o. 10 fév. 10	690 —	700 —
T. d. Konstantin j. —	1800 —	1805 —
ZINC		
Asturienne (3 juin 1910)	5675 —	5725 —
Austro-Belge (5 nov. 1910)	445 —	446 —
Djebels (1er juillet 1909)	275 —	282 50
Nebida (1er nov. 1909)	— —	641 —
Nlle Montagne pr. (janv. 11)	610 —	615 —
Nlle Montagne or. —	422 50	435 —
Vieille Montagne (10 n. [illegible])	— —	858 50
DIVERSES ET ÉTRANGÈRES		
All. Dallbusch (15 av. 1910)	— —	1120 —
All. Mine Stolberg (3 juin 10)	— —	— —
All. Zinc de Silésie (7 mai 10)	— —	— —
Fr. Métropolitain (2 juin 07)	662 —	663 —
Dnieprovienne (15 janv. 11)	1831 —	1834 —
Kolomna (17 juin 1910)	— —	— —
Métal Russ.-Belge (28 fév. 11)	1545 —	1550 —

MARCQ-EN-BARŒUL

Noyade. — Lundi matin, vers onze heures, M. Vandenabeele, valet de chambre de M. Lesaffre, apercevait un homme qui tombait dans le canal, à l'extrémité du jardin.

Il courut, avec un ami, porter secours au malheureux.

Ils purent le saisir et le déposer sur la berge.

Après avoir reçu les premiers soins, le malheureux fut transporté à l'hôpital ; mais il rendit le dernier soupir au bout de deux heures. C'est un nommé Henri Rindeau, 56 ans, teinturier, domicilié au Pont-de-Marcq, rue Saint-Patrick.

On suppose qu'il s'est jeté à l'eau dans un accès de fièvre.

Le corps a été transporté à la Morgue.

Grands Vins de Champagne
SAINT-MARCEAUX ET Cie REIMS
0138

Incendie considérable

A ANOR

100.000 francs de dégâts

Le village d'Anor était réveillé lundi soir, vers dix heures et demie, par les lugubres appels du clairon et du tocsin.

Le feu venait de se déclarer en plein centre du village, chez M. Canivet-Fostier, près de l'Etang. En un clin d'œil il se communiqua aux maisons voisines et une demi-heure plus tard tout le pâté de maisons comprenant l'hôtel de la Cloche-d'Or, tenu par Mme veuve Carniaux, et la boucherie tenue par M. L. Carniaux-Brisset fils, n'était plus qu'un immense brasier.

Aux premiers appels, les sauveteurs, aidés des personnes de bonne volonté attaquèrent vigoureusement le feu, mais leur dévouement dut se borner à préserver les maisons situées de l'autre côté de la rue.

Le feu ne put être arrêté que vers 4 h. du matin, faute d'aliment.

Les pertes sont évaluées à 100.000 francs environ.

Les assurances se répartissent comme suit : 40.000 fr. pour M. Canivet-Fostier ; 47,000 fr. pour Mme veuve Carniaux et son fils, et environ 5000 fr. pour les locataires et pensionnaires de l'hôtel, qui ne purent sauver que très peu de chose.

Remarqués sur les lieux le personnel de la gare, arrivé tout d'abord avec le matériel et conduit par M. le Chef de gare ; M. le Vicaire d'Anor, et différents membres du Conseil municipal, qui ont tous contribué au service.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

La délimitation de la Champagne

UNE INTERPELLATION

M. Berniolle, député de l'Aube, a informé le gouvernement qu'il déposerait à la séance d'aujourd'hui, une demande d'interpellation sur le décret.

L'ÉMEUTE

Les vignerons à Bar-sur-Aube

LES ROUTES SONT OCCUPÉES MILITAIREMENT

Bar-sur-Aube. — Quelques commerçants ont refusé, mardi, en manière de protestation de fournir aux gendarmes les divers objets que ces derniers voulaient acheter.

La journée s'est passée dans le plus grand calme et rien ne faisait prévoir que des incidents graves allaient se produire, quand soudain une estafette arriva à l'Hôtel-de-Ville, pour prévenir le général Sellier, qu'un important groupe de vignerons était en marche vers Bar-sur-Aube.

Une agitation vive s'était produite dans les communes de Colombé-le-Sec, Colombé-le-Vieux, Fontaine, Arranville, et les vignerons de ces localités ayant opéré leur jonction avaient décidé de marcher sur Bar-sur-Aube.

Les autorités se concertèrent aussitôt, et peu après, de nombreuses troupes étaient massées sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Bar-sur-Aube.

De nombreuses estafettes arrivent, mettant le général Sellier au courant de la marche des vignerons qui de plus en plus approchent de la ville.

A 10 heures on annonce que des coups de feu ont été tirés par les vignerons sur les estafettes qui parcouraient la route de Lignoulles.

Sur la place de la ville, c'est un va-et-vient continuel de troupes, fantassins, cavaliers ou gendarmes qui vont rejoindre leurs postes.

Ordre est donné à tous les commerçants de fermer leurs boutiques, ce qu'ils s'empressent de faire.

A 10 heures 1/2 du soir, toutes les boutiques sont closes. La ville est sillonnée par des patrouilles. Toutes les issues sont gardées par la troupe.

Le bruit court avec persistance que les vignerons sont arrivés à Voigny, village situé à 4 kilomètres de Bar-sur-Aube, et l'on assure qu'ils ont l'intention d'arborer le drapeau allemand sur une des annexes de la municipalité.

A 11 heures 1/2 du soir, les vignerons sont arrivés à 2 kilomètres de la ville. Voyant que toutes les routes sont barrées, ils campent dans les champs, autour de grands feux. L'« Internationale » retentit partout.

Les estafettes qui ne cessent d'arriver à l'Hôtel-de-Ville, disent que dans tous les alentours de la ville, se trouvent des manifestants. Des fusées sont tirées sans discontinuer pour avertir les vignerons de la présence des protestataires.

Le général Sellier a donné des ordres aux chefs de postes qui gardent l'entrée de la ville, de réprimer avec la plus grande fermeté toutes les attaques qu'ils pourraient avoir à subir.

LE CALME REVENU

Bar-sur-Aube. — A minuit une estafette venant du poste Voigny annonce que les vignerons se sont fractionnés et qu'ils paraissent être rentrés chez eux.

Les feux qui avaient été allumés sont presque tous éteints.

A minuit 10, les troupes massées sur la place de l'Hôtel-de-Ville reçurent l'ordre de rentrer dans leurs cantonnements. Néanmoins les postes qui gardent les issues y resteront pendant toute la nuit.

Tous nos lecteurs nous câblent : Rien de meilleur que le Chocolat Delespaul-Havez. C'est vrai !